

GUIDE PRATIQUE POUR RÉUSSIR UNE PÉTITION MUNICIPALE

Chaque municipalité fixe ses modalités propres concernant les pétitions, par l'entremise de règlements locaux (souvent nommés « règlement sur la régie interne » ou « règlement sur le décorum » du conseil municipal). Ces règlements précisent généralement :

- La forme exigée pour une pétition (papier, électronique, nombre de mots, informations à indiquer)
- Les règles de présentation (dépôt par un citoyen ou par un élu, lecture lors d'une séance, transmission au greffier, etc.)
- L'admissibilité du sujet (doit relever de la compétence municipale)
- Le suivi donné (transmission à une commission ou instance interne, réponse fixée dans un délai, etc.)

→ **Pour préparer une pétition valable, il est donc essentiel de vérifier le règlement local, disponible sur le site Web de votre municipalité ou auprès du greffier.**

Quelques généralités

- La pétition doit généralement être adressée au conseil municipal de votre municipalité
- Le texte ne doit généralement pas dépasser 250 mots
- Certaines municipalités acceptent les pétitions électroniques, mais celles-ci doivent généralement être initiées à partir d'un lien officiel sur le site Web de la municipalité.
- Il est légalement permis de faire signer une pétition sur le domaine public, ce droit étant confirmé par l'article 3 de la Charte des droits et libertés de la personne du Québec. Cependant, il faut éviter de créer des attroupements importants qui pourraient compromettre la paix et l'ordre public.
- Le conseil municipal peut généralement répondre à la pétition dans un délai généralement fixé à 45 jours suivant son dépôt. Cette réponse peut prendre diverses formes selon la nature de la demande et les politiques municipales.
- Pour une pétition en format papier, chaque page de signatures doit généralement comporter
 - Le texte complet de la pétition
 - Les signatures manuscrites originales
 - Le nom en lettres moulées de chaque signataire
 - L'adresse complète de chaque signataire
 - Le numéro de téléphone de chaque signataire
 - L'identification d'un porte-parole ou responsable principal

- Une pétition doit généralement être présentée au conseil municipal par l'intermédiaire d'un membre du conseil (conseiller ou maire). La procédure typique est la suivante :
 - o Contactez un élu : Demandez à un conseiller municipal de présenter votre pétition
 - o Dépôt officiel : La pétition est remise au greffier municipal ou directement lors d'une séance publique
 - o Présentation : Le conseiller fait la lecture d'un extrait de la pétition lors de la période des affaires courantes
 - o Prise d'acte : Le conseil adopte une résolution prenant acte du dépôt de la pétition

Exemple de structure de pétition

PÉTITION AU CONSEIL MUNICIPAL DE [NOM DE LA MUNICIPALITÉ]

- Considérant que [énoncé des faits et problématiques].
- Considérant que [autres éléments pertinents].
- Nous, soussignés citoyen.ne.s de [nom de la municipalité], demandons respectueusement au conseil municipal de :
- [Action spécifique demandée]
- [Autre mesure souhaitée]
- Porte-parole : [Nom, adresse, adresse courriel, téléphone]

Pour la cueillette des signatures, votre document papier peut inclure un tableau de ce genre :

	Nom (en caractères d'imprimerie)	Adresse complète	Signature	Date
1				
2...				

Quelques conseils pratiques pour une pétition efficace

- Votre pétition doit énoncer clairement l'objet de votre demande
- Bien qu'aucun nombre minimal ne soit généralement imposé par la loi, une pétition sera plus représentative et aura plus d'impact avec un nombre significatif de signataires.
- Votre pétition doit éviter tout ce qui pourrait induire en erreur ou être perçu comme ou être perçu comme irrespectueux.
- Votre pétition devrait expliquer clairement pourquoi votre demande est dans l'intérêt de la collectivité
- Il faut s'assurer que les signataires ont l'âge requis et résident dans le territoire concerné
- Pour éviter toute mauvaise surprise, respectez scrupuleusement les délais fixés

- Avant de récolter toute signature, vérifiez que vous respectez les formats acceptés pour les pétitions.
- Certains sujets ne peuvent faire l'objet de pétitions municipales, notamment :
 - Les objets en appel d'offres ou pour lesquels un contrat a déjà été octroyé
 - Les objets en litige devant les tribunaux
- Éviter toute partisanerie dans le texte de votre pétition. Une pétition pourrait être considérée comme ayant un effet partisan si elle :
 - Favorise ou défavorise l'élection d'une personne candidate
 - Diffuse ou combat le programme d'une personne candidate ou d'un parti
 - Approuve ou désapprouve des mesures préconisées par une personne candidate
 - Approuve ou désapprouve des actes accomplis par une personne candidate ou un parti

Quelques exemples de pétition dans les médias

- 2025. Pétition afin que la Ville de Laval adopte un programme de Capture-Stérilisation-Relâche-Maintien (CSRM) pour gérer de façon éthique et durable la population de chats errants.
https://courrierlaval.com/chats-errants-laval-petition-en-ligne-csrm/#google_vignette
- 2025. Pétition pour le droit d'aider les animaux coincés en ville à Trois-Rivières.
<https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/2186604/chevreuil-cimetiere-trois-rivieres-faune>
- 2025. Pétition pour l'instauration d'un parc à chien dans Viauville (St-Clément).
<https://www.change.org/p/parc-%C3%A0-chien-viauville-st-cl%C3%A9ment>
- 2025. Pétition afin d'exiger une intervention urgente pour sauver des animaux maltraités dans un local insalubre à Shawinigan.
<https://www.change.org/p/exigez-une-intervention-urgente-pour-sauver-des-animaux-maltrait%C3%A9s-dans-un-local-insalu>
- 2025. Pétition pour un service animalier régional dans Vaudreuil-Soulanges.
<https://www.change.org/p/pour-un-service-animalier-r%C3%A9gional-dans-vaudreuil-soulanges>
- 2020. Pétition contre l'abattage des cerfs de Virginie au parc Michel-Chartrand de Longueuil.
<https://www.lapresse.ca/actualites/grand-montreal/2020-11-13/abattage-de-cerfs-a-longueuil/une-petition-recueille-plus-de-28-000-signatures.php>
- 2020. Pétition visant à exiger des sanctions contre l'employé responsable, à instaurer un code d'éthique et des politiques de protection animale, et à créer un centre de réhabilitation pour les animaux sauvages dans la région de St-Adèle.
<https://www.journalaccés.ca/actualite/defendre-le-bien-etre-des-animaux-de-la-region/>

- 2018. Pétition afin de demander au gouvernement du Québec de déclarer que les chats errants soient dorénavant considérés comme les chats de la communauté.
<https://leveil.com/actualites/la-ministre-st-pierre-multiplie-les-annonces>
- 2018. Pétition pour interdire l'enchaînement permanent des chiens à Gaspé.
<https://www.radiogaspesie.ca/nouvelles/actualite/petition-interdire-lenchainement-permanent-chiens/>
- 2018. Pétition pour faire changer la réglementation municipale concernant les chats de ruelle à Saguenay. <https://www.lequotidien.com/2018/11/27/une-petition-pour-les-chats-en-liberte-768c8d8a89a24f8698cafa52bde08fcd/>
- 2016. Pétition afin de s'opposer au règlement de Bromont visant à interdire l'accès aux pitbulls et ses croisements sur son territoire. <https://www.granbyexpress.com/actualites/pitbulls-interdits-a-bromont-un-vent-de-mecontentement/>
- 2015. Pétition pour soutenir l'attribution du contrat de services animaliers de la région de Saint-Sauveur à une OBNL. <https://www.journalaccs.ca/actualite/service-de-controle-animalier-spcm-ou-sPCA-saint-sauveur-tranchera-bientot/>
- 2014. Pétition afin d'exiger la transformation du parc canin de la Pente-Douce.
<https://www.journaldequebec.com/2014/05/31/petition-deposee-pour-transformer-le-parc-canin-de-la-pente-douce>
- 2004. Pétition en faveur des chats errants de l'île Saint-Quentin à Trois-Rivières.
<https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/174880/chats>

AU NOM DES ANIMAUX, MERCI POUR VOTRE IMPLICATION !